

La transition bas carbone



La Région wallonne ambitionne la neutralité carbone sur son territoire d'ici 2050, c'est-à-dire à ne pas émettre, à cette date, plus de gaz à effet de serre qu'elle ne peut absorber. Cet équilibre peut être atteint par différents leviers :

A. Les puits de carbone

Sous cette thématique, il y a d'une part les puits de carbone naturels (aquatiques et terrestres) et de l'autre les puits technologiques. Leurs principes consistent à capter du CO₂ atmosphérique et le séquestrer/ stocker dans le bois, les sédiments, les sols, les sous-sols,...

B. La sobriété énergétique

La première économie d'énergie est celle que l'on n'utilise pas. Grâce à de petits gestes malins économiseur d'énergie, vous contribuez à réduire votre empreinte carbone. Le changement de notre comportement et notre mode de vie sont des étapes essentielles pour la transition énergétique et diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.

C. L'efficacité énergétique

Après la phase de sobriété énergétique, vous pouvez contribuer plus drastiquement à réduire vos consommations énergétiques en rendant votre habitation, commerce ou entreprise plus performante. Comment peut-on y arriver ? Que ce soit dans le secteur du logement, du tertiaire ou de l'industrie de nombreuses aides (conseil, subvention) sont accessibles

D. Autonomie énergétique

L'autonomie énergétique consiste à couvrir par le biais d'énergie renouvelable sa propre consommation en énergie. Pour cela, il existe à l'heure actuelle différentes technologies : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la biométhanisation, la biomasse, la centrale hydro-électrique et la géothermie (pompe à chaleur).